

Mairie d'ÉTRÉPILLY

7, rue Saint Leu
02400 ÉTRÉPILLY
Tél : 03 23 70 44 44
Mail : commune.etrepilly@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre, à 18h 30, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Jean-Pierre POLIN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance

- **Etaient présents :** Jean-Pierre POLIN, Jean-Pierre FOUCART, Jean-Luc VIAULT, Claudine POLIN, Marie-Paule LEJEUNE, Gilles MICHEL, Adrien DURON
- **Absents ayant donné pouvoir :** Vanessa DURON donne pouvoir à Adrien DURON, Nicolas DUBAUX donne pouvoir à Jean-Luc VIAULT
- **Absente :** Sabine PERNEE

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FOUCART

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

- **Approbation** du PV de la séance du jeudi 5 septembre 2024 par l'ensemble du conseil municipal

DÉROULEMENT DE LA SEANCE :

1. DELIBERATIONS

N°22/24 : Taxe d'aménagement et exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour les abris et serres de jardin inférieur à 20m² (hors carport)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De reconduire le taux communal de la taxe d'aménagement de 4 %, et de 1% sur la zone industrielle de l'Omois
- D'exonérer les abris, les serres de jardins inférieurs à une surface de 20m² soumis à déclaration préalable de cette taxe. (hors carport)
- Si supérieur à 20m², un permis de construire est nécessaire.

La présente délibération est valable pour une durée de 1 an reconductible.

Adoptée à l'unanimité

N°23/24 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Evaluation des charges transférées à la Ville de Château-Thierry dans le cadre du transfert des deux équipements touristiques : aire d'accueil des camping-cars et halte fluviale. Évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry dans le cadre du transfert du Conservatoire de Musique de la Ville de Château-Thierry

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport de la CLECT « *Evaluation des charges transférées à la Ville de Château-Thierry dans le cadre du transfert des deux équipements touristiques : aire d'accueil des camping-cars et halte fluviale. Évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry dans le cadre du transfert du Conservatoire de Musique de la Ville de Château-Thierry* ».

CHARGE le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry.

Adoptée à l'unanimité

N°24/24 : Débat sur le rapport triennal de l'artificialisation nette (ZAN)

Monsieur le Maire précise que la loi « Climat et résilience » a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédent.

Le Conseil municipal :

- Prend acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,
- Approuve le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,
- Indique que, conformément à l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, dans un délai de 15 jours à compter de leur publication, le rapport et la présente délibération seront transmis aux représentants de l'Etat dans la région et le département, au président du conseil régional, au président de la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry et au président du PETR-UCCSA, en charge de l'élaboration du Schéma de cohérence Territoriale

Votes pour : 6

Vote contre : 0

Abstentions : 2

N°25/24 : Remboursement à Monsieur POLIN

Remboursement d'un montant de 47.80 € à M. Polin correspondant à l'achat d'un module de mémoire supplémentaire pour l'ordinateur de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le remboursement à M. Jean-Pierre POLIN de la somme de 47.80 €

Adoptée à l'unanimité

N°26/24 : Demande de subvention APV programme 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de réfection partielle de la Route de Château-Thierry, il convient de demander une subvention au titre de l'APV programme 2025

- Devis entreprise COLAS de 18 355.41 € HT soit 22 026.49 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la demande de subvention APV et autorise M. le Maire à signer tout document afférent.
Adoptée à l'unanimité

2. INFORMATIONS :

Consorts Pillière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le jugement concernant le recours « Consorts Pillière » a été rendu le 8 octobre 2024, mais qu'il faut attendre le 8 décembre 2024 pour être rendu éventuellement définitif, étant la durée légale des 2 mois pour recours administratif.

Opération « Brioches » 2024

L'opération « Brioches » a rapporté cette année, 239 € pour 36 brioches vendues, pour rappel, en 2023 il y a eu 280 € pour 35 brioches vendues.

Sécurité Route de Château-Thierry

Afin de privilégier la sécurité sur la route de Château-Thierry, un devis a été demandé à l'entreprise AGILIS pour un montant de 60 000 €, comprenant l'aménagement du carrefour face à la Mairie, la réalisation d'écluses sur la Route de Château-Thierry.

Noël 2024 – distribution

Cette année, la distribution sera effectuée en porte à porte pour les jouets de Noël des enfants et les colis des personnes âgées, le dimanche 15 décembre 2024 à partir de 10h du matin.

Passage anticipé en 2025 (budget 2024) au CFU (Compte Financier Unique)

Il remplace le compte de gestion du service de gestion comptable et le compte administratif de la commune et devient obligatoire en 2026 (fin d'exercice 2025).

Octobre « Rose »

Nous attendons le retour de dépôt de la collecte des soutiens gorges.

Réfection des statues et chapiteaux de l'Église

La commande a été passée pour que la restauratrice puisse bloquer des dates d'interventions en 2025 (printemps ou été). Nous avons néanmoins touché la subvention de la part de la DRAC (qui verse sur devis et non sur facture).

Nombre de conseillers municipaux aux prochaines élections

Lecture du courrier du sénateur Pierre-Jean Verzelen.

Le nombre de conseillers municipaux pour les élections municipales de 2026 restera identique aux années précédentes, soit 11 pour la commune d'Étrépilly, la proposition de loi visant à réduire ce nombre n'a pas été adoptée par l'assemblée nationale.

Représentants de la CARCT au sein des assemblées internes et externes

Jean-Pierre POLIN : Titulaire conseil communautaire

Représentant commission n°4 développement économique

Représentant commission n°5 transition écologique

Représentant à la conférence des maires

Titulaire du comité syndical USESA

Titulaire CARCT de la régie d'assainissement, conseil d'exploitation

Suppléant EPFLO

Titulaire CST
Membre de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées
Titulaire à l'USED

Jean-Pierre FOUCART : Suppléant au conseil communautaire
Suppléant conseil municipal pour la régie d'assainissement, conseil d'exploitation
Suppléant de la CLECT
Référent communal auprès des armées

Jean-Luc VIAULT : Représentant de la commission n°5 transition écologique
Suppléant à l'USED

Vanessa DURON : Représentante à la commission n°2 service à la population

Déplacement des bennes verres et habits

Une étude est en cours pour les déplacer côté parking du chemin de St Robert.

3. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Séance levée à : 19H45

Prochaine réunion de conseil : Jeudi 5 décembre 2024 à 18h30

Le secrétaire de séance

Le Maire


